

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

Compte rendu du conseil communautaire du vendredi 27 octobre 2006 à Domèvre en Haye

Etaient présents : Mesdames Fournier, Morcel et Bertolo.

Messieurs Vautrin, Velle, Girard, Hanriot, Aresi, George, Thiery, Macquin, Besançon, Brasseur et Lucie.

Etait excusée : Mme Henry

Etaient absents : Messieurs André, Prudhon et Hangen.

Ordre du jour :

- Périmètre assainissement,
- Politique jeunesse,
- Validation commission appel d'offres pour l'étude du ruisseau de Grosrouvres + proposition de Martincourt,
- Validation commission appel d'offres pour le déneigement des voies communales,
- Compte exploitation CMA : 3^{ème} trimestre 2006,
- Toiture ZAC,
- Proposition assurance,
- Questions diverses.

Mme Fournier commence la réunion par le premier point à l'ordre du jour :

1/ PERIMETRE ASSAINISSEMENT

A l'issue de l'étude diagnostic complémentaire menée par B.E.P.G, il convient de définir pour les communes de Manonville, Domèvre en Haye et Tremblecourt, les zones d'assainissement collectives et non collectives d'assainissement.

-Le conseil municipal de **Manonville** propose que toute la commune soit en zone collective à l'exception de deux zones excentrées, située près de la gare et à l'orée du bois, chemin de bellevue.

-Le conseil municipal de **Domèvre-en-Haye** propose que toute la commune soit en zone collective à l'exception de quelques habitations isolées situées à la sortie du village vers Manonville, ne pouvant se raccorder gravitairement à un futur réseau.

-Le conseil municipal de **Tremblecourt** propose que toute la commune soit en zone collective à l'exception de deux habitations isolées, l'une à l'entrée du village (côté Domèvre-en-Haye) et l'autre à la sortie du village (côté Rosières).

L'étape suivante est le lancement de l'enquête publique permettant à ces zonages de devenir opposables aux tiers.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour choisir le mode de traitement, la commune de Manonville fait part de sa préférence pour un système à rhizosphère sur son village et ne souhaite pas de regroupement entre plusieurs communes.

Mme Fournier passe au vote :

Les conseillers communautaires acceptent, à l'unanimité, les plans des communes de Manonville, Domèvre en Haye et Tremblecourt.

Mme Fournier informe les conseillers que l'étude assainissement a commencé sur le territoire de Bernécourt/Grosrouvres. Une réunion a eu lieu avec les habitants pour leur expliquer l'étude ; un questionnaire leur a été remis avec pour date de retour le 17 novembre 2006.

2/ POLITIQUE JEUNESSE

Il était joint, avec la convocation, un courrier concernant l'action « prévention contre la toxicomanie » sur notre territoire.

Mme Fournier fait un rappel des projets mené à biens avec l'aide du Conseil Général et la CCCH pour la partie administrative.

Elle informe les conseillers que le CG demande un porteur officiel des projets et sollicite la CCCH. Cela signifie qu'il faudrait 2 volontaires pour participer aux réunions.

A la différence d'une association, la CCCH est une structure représentative de plusieurs communes.

L'action engagera peu de dépenses. Le CG apporte son concours financier.

Cette action représente plusieurs réunions par an : réunions bilan, réunions projets futurs, réunions préparation.

M. VAUTRIN et Mme MORCEL acceptent de s'impliquer dans cette démarche et se portent volontaires.

Le conseil communautaire accepte de reprendre l'action « prévention contre la toxicomanie » avec pour membres titulaires, Mme Morcel et M. Vautrin.

Mme Fournier informe les conseillers que M. SEGALT est venu à la CCCH en tant qu'administrateur de Familles Rurales pour présenter le projet Burkin'aventures qui se déroulera en juillet 2007 : 15 jeunes vont partir 1 mois en Afrique, au Burkina Faso pour mettre en place des chantiers, aménager un bâtiment, etc...

Le coût total de cette action s'élève à 30 000 euros.

M. Segault sollicite la CCCH pour une aide financière de 2 000 euros.

Mme Fournier passe au vote :

Les conseillers communautaires acceptent, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 euros pour le projet Burkin faso, sous les conditions suivantes :

- sur les 15 jeunes qui partiront, la majorité doit être des jeunes du territoire,
- un compte rendu financier devra être transmis après l'action.

Par ailleurs, Mme Fournier informe les conseillers que M. Segault la rejoint sur son opinion concernant le Contrat de Territoire. Il ne pense pas qu'il soit opportun de renouveler le contrat de territoire actuellement.

3/ VALIDATION COMMISSION APPEL D'OFFRES : ETUDE DE RENATURATION RUISSEAU DE GROSROUVRES + PROPOSITION MARTINCOURT

La commission d'appel d'offres a reçu plusieurs propositions pour l'étude de renaturation du ruisseau de Grosrouvres :

- Espargilière : 24 789 € H.T
- Ecolor : 9 930 € H.T
- Charrier : 9 387,50 € H.T
- O.N.F : 2 990 € H.T

L'offre de L'O.N.F, en raison de son tarif très bas, a fait l'objet d'une demande de complément. Ceux-ci n'ont pas satisfait l'Agence de l'eau par rapport au cahier des charges de l'étude. La commission propose donc de retenir l'offre du cabinet Sinbio, au mieux disant, puisque ce bureau d'études connaît bien le cours d'eau pour y avoir déjà travaillé.

Mme Fournier passe au vote :

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de Sinbio pour l'étude de renaturation du ruisseau de Grosrouvres.

Quant au passage du ruisseau d'Esch sur la commune de Martincourt, la maire demande à ce que des travaux d'entretien soient accomplis, notamment le rétrécissement du lit (tracé initial) et un curage de la vase présente.

La commune se charge d'adresser un courrier à la police de l'eau et de demander des devis. Copie de ces documents seront transmis à la CCCHaye .

4/ DENEIGEMENT

Plusieurs entreprises ont retiré le cahier des charges établi par la commission déneigement :

- MT services
- Ets Ledig
- Colas
- Ets Chrétien
- Ets Viriot-Meyer

Une seule d'entre elles a déposé une offre.

Il s'agit de MT Service ⇒ l'offre est conforme aux cahier des charges.

La commission d'appel d'offres propose d'adopter cette offre. Le contrat sera établi pour une durée de un an, renouvelable deux fois.

Mme Fournier passe au vote :

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de MT Services pour le déneigement des voies communales.

5/ COMPTE EXPLOITATION CMA

Un exemplaire du compte d'exploitation du centre multi accueil est remis à chaque conseiller. Il concerne la période du 01 janvier 2006 au 30 septembre 2006 et laisse apparaître un solde négatif de 6 033,49 euros.

Mme Fournier précise que la participation financière du contrat enfance sera perçue début 2007. Les chiffres sont satisfaisants.

Par ailleurs, l'activité est toujours aussi importante.

6/ TOITURE ZAC

Contactée afin d'établir un devis pour la réfection éventuelle de la toiture de la ZAC, l'entreprise Galland de TOUL a chiffré la réfection complète de la toiture en bac acier à 250 000 euros (estimation orale).

Afin de remédier aux fuites urgentes, elle propose de procéder à des travaux de réparations, principalement sur la partie du toit causant les fuites chez EDC. Ces travaux consistent à refixer certaines plaques ayant pris du jeu avec l'âge et à refaire les joints d'étanchéité à certains endroits où l'eau pénètre par temps de pluie. Elle nous a fait parvenir un devis de 1 980 euros HT pour 140 m² de toiture.

Les conseillers communautaires demandent que des devis soient demandés à d'autres entreprises.

7/ PROPOSITION ASSURANCE

Les contrats d'assurance de la CCChaye arrivent à échéance le 31.12.2006.

Plusieurs assurances ont été contactées pour établir un devis ; une seule d'entre elles a répondu.

Il s'agit de Groupama, qui propose un contrat unique pour toutes les garanties (RC, multirisques, etc...) pour un montant de 2 477 euros l'année au lieu de 2 977,90 euros actuellement.

Mme Fournier passe au vote :

Les conseillers communautaires acceptent, à l'unanimité, le nouveau contrat d'assurance.

8/ QUESTIONS DIVERSES

- TRANSPORT A LA DEMANDE :

Michaël Rossignol remet à chaque conseiller une note concernant le transport à la demande et en explique le contenu. (Note ci-jointe)

- CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION :

Mme Fournier souhaite apporter plus de clarté concernant le Centre de Première Intervention.

En l'état actuel des textes, il n'existe pas de compétence intercommunale « Centre de Première Intervention » (*Cf Sous-préfecture de Toul*).

En effet, un Centre de Première Intervention est directement géré par le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours, il est indépendant de toute autre autorité (*le maire n'intervient d'aucune manière, ni dans la gestion, ni dans les décisions à prendre*).

A signaler cependant que, la CCCHaye ne disposant d'aucun local pour accueillir le Centre de Première Intervention, la Présidente a proposé au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours le terrain à la ZAC de Noviant aux Prés appartenant à la CCCHaye. Cette proposition n'a pas été retenue par le SDIS.

Les communes retenues géographiquement par le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (Manonville, Noviant aux Prés et Domèvre en Haye) se sont positionnées en octobre 2005 (*cf compte rendu*) et n'avaient pas de local à proposer.

La commune de Domèvre s'était, quant à elle, positionnée encore plus clairement lors de son conseil municipal en septembre 2005 : « *elle n'avait pas de local à proposer et transférait la demande à la CCCHaye* ».

En foi de quoi et pour donner suite à la demande du SDIS, le conseil municipal de Tremblecourt a décidé d'acquérir un local, de l'aménager et de le mettre à disposition du SDIS.

Mais la commune de Domèvre a aujourd'hui changé d'avis et étudie la possibilité d'aménager un local pour accueillir le Centre de Première Intervention.

Le conseil municipal de Tremblecourt a pris acte de cette proposition nouvelle et accepte de se désister.

La Présidente se demande où est le manque de concertation reproché par Domèvre ?

- Renouvellement du contrat de travail de Mme Scherer (agent d'entretien du CMA) pour 1 an.

- Délibération sur l'adhésion au contrat d'assurance statutaire du centre de gestion.

- Un virement de crédit du budget général vers le budget assainissement pour un montant de 650 euros HT.

- Un virement de crédit au c/673 du budget général.

- Mme Fournier informe les conseillers que les employés de la Sté Barisien envisagent de passer dans nos communes pour présenter « le calendrier des éboueurs ».

- Un courrier a été adressé aux communautés de communes limitrophes (les Trois Vallées, Le Toulois et Dieulouard) afin de débattre avec elles des travaux de la Commission départementale sur l'intercommunalité, et notamment ses conclusions sur les périmètres des Codecom.

La CC du Toulois a répondu ⇨ elle propose de se rencontrer un samedi matin.

La CC3V a répondu ⇨ elle propose que des élus se rendent à leur conseil, afin de voir comment chacun travaille.

Dernière minute : La CC du Val de Moselle & de l'Esch a également répondu ⇨ elle accepte de nous rencontrer.

Attention : Les conseillers souhaitent rester pour le moment dans le domaine de l'information et de la réflexion.

- DATE DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE ⇨ vendredi 15 décembre 2006 à 20h30 à Grosrouvres.

La Présidente,
Marie-José FOURNIER